



SOMMAIRE

Bulletin de décembre 2016

Page 1 : Edito

Pages 2, 3 : APC, le SNUipp-FSU dit stop.

HIS : le SNES-FSU dans les collèges.

Dettes publiques, baisse du nombre de fonctionnaires : petit cours d'auto-défense.

Page 4 : Mineurs non accompagnés.

Page 5 : Accès aux soins et mutualité.

Page 6 : Conditions de travail, santé et sécurité des personnels.

Maison du Peuple
2 Place E.Mazé
29283 BREST CEDEX
Tél : 02 98 43 21 95
Fax : 02 98 43 19 95
Email : fsu29@fsu.fr

71 rue Jacques Le Viol
29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 76 77
Fax : 02 98 55 01 60
Email : fsu29@fsu.fr
Site : www.bretagne.fsu.fr

Quimper PPDC

PRESSE

Dispensé de timbrage

16/12/2016

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Composé et imprimé
par nos soins

2017, RIEN N'EST JOUÉ !

Le populisme se nourrit de l'accroissement des inégalités, directe conséquence du triomphe d'une économie capitaliste mondialisée se jouant de toute considération sociale, fiscale et environnementale. L'accès de Donald Trump à la présidence de la première puissance économique et militaire mondiale, après une campagne brutale, sexiste et raciste, signe le développement des idées de la droite la plus réactionnaire.

La France n'est pas à l'abri. Aux primaires de la droite et du centre, le candidat aux propositions les plus provocatrices l'a emporté, semant lui aussi le trouble jusqu'au sein de son propre camp : suppression de 500 000 postes de fonctionnaires, augmentation massive de la TVA pour compenser les cadeaux aux entreprises et les baisses d'impôts promises aux plus riches, démantèlement assumé de la Sécurité sociale au profit de l'assurance privée.

Face à de telles perspectives la majorité au pouvoir donne l'impression d'exploser au lieu de se ressaisir. La multiplication des candidatures individuelles, y compris après le renoncement

du président Hollande à se représenter, les refus de participation à la primaire laissent entrevoir un éparpillement des votes en avril et l'élimination dès le premier tour... .

Le pire cependant n'est jamais certain. La FSU prendra, en conformité avec ses mandats, toute sa place dans les débats qui s'annoncent pour rappeler la nécessité d'un État juste et protecteur, soucieux de l'intérêt général, et de Services publics dotés de tous les moyens nécessaires, reconnus comme des droits à maintenir et développer, et non des charges à réduire et à éliminer.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous.

Youn Le Roy

ACTIVITES PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES : LE SNUIPP-FSU DIT STOP !

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux APC, jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants. Nous avons besoin de moyens et de temps. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne

s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors même que la DEPP reconnaît un temps de travail hebdomadaire d'environ 45 heures pour les enseignants du premier degré (et jusqu'à 52h pour les débutants), le SNUipp-FSU appelle les collègues à se réappropriier l'heure hebdomadaire d'APC pour travailler sereinement. D'ailleurs, le ministère lui-même admet que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte des collègues et dit vouloir avancer sur ce dossier.

Sabrina MANUEL, SNUipp-FSU

HEURES D'INFOS SYNDICALES : LE SNES-FSU DANS LES COLLÈGES

Depuis le début de l'année scolaire, le SNES-FSU mène une campagne d'heures d'information syndicale afin de recenser les problèmes liés à la mise en place de la réforme du collège. La présentation des nouvelles modalités d'évolution de carrière et d'évaluation des personnels est inscrite à chaque fois à l'ordre du jour. Il en ressort différents constats.

Réforme du collège : les professeurs sont surchargés de travail dans bon nombre de disciplines, car la réforme a été appliquée de façon brutale à tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sans mise en route progressive. Par exemple en SVT c'est l'intégralité des progressions à refaire et pour toutes les classes, de même en physique. Les programmes ne permettent pas une amélioration de la transmission des savoirs, voire la complexifient. Les professeurs sont exténués d'être en permanence sur la corde raide, sans aucun recul. Les manuels utilisés en classe sont caducs, et les collègues

ne voient pas avec quel argent ceux-ci seront changés pour la prochaine rentrée de la 6^{ème} à la 3^{ème} !

Les horaires en langue sont au global moins importants et notamment pour préparer le Brevet des Collèges, car il a fallu « financer » le démarrage de la LV2 en 5^{ème}, pour un horaire total en fin de cursus plus faible qu'avant la réforme.

Ajout de l'algorithmique en maths, sans aucun moyen informatique supplémentaire : en moyenne une salle et 20 postes par établissement.

PPCR : la présentation aux collègues n'engendre pas beaucoup d'enthousiasme car la revalorisation des salaires en jugée très insuffisante malgré l'amélioration du déroulé de carrière et la transformation d'une part de l'ISOE en points d'indice.

Pour finir, le projet **d'évaluation des personnels** soulève un refus général.

Yves PASQUET, SNES-FSU

DETTE PUBLIQUE, BAISSÉ DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES : PETIT COURS D'AUTO-DÉFENSE CONTRE CE QUI N'EST QU'IDÉOLOGIQUE

La primaire de la droite et du centre a eu lieu. Les deux finalistes, Juppé et Fillon, nous proposaient de s'atteler à la baisse des dépenses publiques avec la mesure emblématique de la suppression de 300 000 fonctionnaires pour le premier, ou 500 000 pour le second !

La campagne présidentielle qui s'annonce mérite de s'arrêter sur la notion de dette publique, au nom de laquelle les différents gouvernements qui se succèdent depuis les années 80 malmènent les services publics. La FSU 29 vous propose un petit cours d'autodéfense intellectuelle pour argumenter

sereinement au cours des réunions publiques à venir, ou pour égayer vos futurs repas de famille ...

1) Les dépenses de l'État ? En baisse !

Centrons-nous sur la part de l'État dans la dette publique (vu son poids : 79 % du total en 2012, le reste correspondant aux parts de la Sécurité sociale et des collectivités locales). Contrairement à ce que l'on entend ou lit dans les quotidiens ou sur des ondes, ces dépenses ont régressé en part du produit intérieur brut (PIB) : 22,7 % en moyenne dans les années 1980, 20,7 % en 2012. **Eh oui ! Il faut ramener les dépenses de l'État en pourcentage de toutes les richesses produites sur l'année dans le pays (c'est le PIB) pour savoir si on dépense plus ou moins.**

2) Le déficit en hausse ! Mais pourquoi ?

Le montant des déficits — et, par conséquent, de la dette — augmente. La principale cause est que l'État s'est privé de recettes importantes en allégeant la fiscalité des ménages aisés et des grandes entreprises. « Boucliers », cadeaux fiscaux et niches en tout genre ont amputé la part de ces recettes d'environ cinq points de PIB en trente ans. Celle-ci est passée de 22 % dans la première moitié des années 1980 à 17 % en moyenne en 2015. Sur le marché du luxe, les yachts vendus n'ont jamais été aussi grands et aussi chers... Ce n'est pas la crise pour tout le monde !

3) Un part de notre dette peut-elle considérée comme illégitime ?

C'est entre 1997 et 2007, période de croissance économique, que les principales mesures réduisant les recettes de l'État ont été prises. Les richesses produites auraient pu servir aux investissements productifs, aux recherches pour la santé, à la réduction du déficit ! Or, les différents gouvernements ont sacrifié ces objectifs, **tout en favorisant doublement les plus riches :**

- **Premièrement** par une fiscalité plus avantageuse, les plus riches disposaient d'argent pour prêter à l'État, qui s'endettait, puisqu'il avait réduit ses recettes pour mieux réduire leurs impôts ;
- **Deuxièmement** par des taux d'intérêt élevés (issus de traités européens, du cadre de la BCE, de l'interdiction d'emprunter hors des marchés financiers...), les prêts des plus riches à l'État ont été très bénéfiques ! Il reste aux Français à rembourser ces prêts à l'État par

l'augmentation de la TVA par exemple, ou par la fiscalité des petites entreprises ou des petits revenus, tout en amputant des services publics (santé, éducation, justice, police).

Alors ? Illégitime ? À vous de juger. Les responsables sont-ils les fonctionnaires ?

4) Un rapport du collectif d'audit citoyen paru en mai 2014.

Ce rapport a été réalisé par un groupe de travail du Collectif pour un Audit citoyen de la dette publique. Elle se veut une contribution au nécessaire débat public sur des questions cruciales : d'où vient la dette ? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice de minorités déjà privilégiées ? Qui détient ses titres ? Peut-on alléger son fardeau autrement qu'en appauvrissant les populations ? Les réponses apportées à ces questions détermineront notre avenir.

Quelques chiffres.

- Si l'État, au lieu de se dépouiller lui-même, avait maintenu constante la part de ses recettes dans le PIB, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB (soit 488 milliards €) à son niveau actuel.
- Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de PIB (soit 589 milliards €) à son niveau actuel.
- Effet boule de neige : 59% de la dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs.

Le rapport se conclut par une série de propositions destinées à alléger le poids de la dette sans en passer par l'austérité, tout en finançant les investissements publics destinés à opérer une transition sociale et écologique. Leur intérêt : présenter une liste d'options crédibles, ouvertes au débat, et non des recettes concoctées dans les cénacles réservés aux « experts ».

Antoine GAUCHARD, SNUipp-FSU

Sources :

site du cac [Collectif pour un audit citoyen de la dette publique](http://www.audit-citoyen.org/) <http://www.audit-citoyen.org/>, dont le FSU est membre.

ATTAC, dont la FSU est membre.

Jean Gadrey, dans *Le monde diplomatique* d'octobre 2014.

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS LE FINISTÈRE : DES AVANCÉES BIENVENUES, DES PROBLÈMES PERSISTANTS

Parmi les migrants, nombre de mineurs isolés. Leur prise en charge initiale est du ressort du Conseil départemental qui procède à une évaluation sociale selon les indications de la circulaire Taubira. Les deux critères ouvrant des droits sont la minorité et l'isolement. Le CD formule un avis et transfère le dossier au procureur qui prend une décision.

Le problème dans le Finistère est que cette procédure peut s'étaler sur plusieurs mois, contrairement à ce qui se passe partout ailleurs :

- Il est arrivé que le CD décide de son propre chef de ne pas donner suite et en informe le procureur. Cette pratique pose un sérieux problème au regard de la loi et a été sanctionnée par le TA.
- Le procureur compétent est celui de Quimper mais il délègue la majorité des dossiers à son collègue de Brest, où le Parquet a d'autres priorités...
- Jusqu'à récemment, en cas de doute, le procureur de Brest avait systématiquement et exclusivement recours à des tests osseux. Ce n'est pas ce que prévoit la Loi et la quasi-totalité des recours intentés auprès du Juge des enfants ont rétabli les mineurs dans leurs droits.

Pendant leurs longues périodes d'attente les mineurs bénéficient de ce que la loi appelle une « mise à l'abri » : hébergement, y compris à l'hôtel lorsque les dispositifs d'accueil sont complets, repas et accès aux soins. Le Conseil départemental s'opposait par contre à leur scolarisation en avançant deux arguments : absence de représentant légal tant que le procureur n'a pas donné de réponse favorable, et pas de début de parcours scolaire qui serait interrompu en cas de non-reconnaissance ultérieure comme mineur isolé.

Une situation qui s'améliore

La FSU et les associations venant en aide au quotidien à ces jeunes n'ont eu de cesse d'alerter la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale sur ces dysfonctionnements privant des jeunes présents sur le territoire de la République de leurs droits à scolarisation, et rendant plus difficile l'obtention de titres de séjour une fois leur majorité atteinte.

Ces efforts conjugués et une attitude volontariste de la DSDEN ont permis des avancées substantielles :

- La scolarisation des jeunes en attente est actée : le CD accepte de fournir les listes de jeunes concernés (19 à Brest et 20 à Quimper dans un premier temps), leur affectation est en cours au vu de tests passés dans les CIO.
- La DSDEN a obtenu du Recteur les moyens pour ouvrir deux UEP2A « lycée » (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés) à Quimper et à Brest, et où les mineurs répartis dans les différents lycées se retrouveraient 6 heures par semaine pour améliorer leurs connaissances en français. Une UEP2A « collège » existe déjà depuis la Toussaint à St Pol Roux à Brest.

Les problèmes qui perdurent

La situation n'est pas réglée pour les mineurs « refusés » et dans l'attente d'une décision du juge des enfants. Le CD stoppe leur prise en charge et les met à la rue du jour au lendemain avec une liste d'adresses auxquelles se présenter pour tenter d'obtenir un hébergement d'urgence, de la nourriture ou des soins. Ce sont alors les réseaux d'aide qui se mettent en place, conjuguant hébergement chez l'habitant, location d'appartement (rendue possible notamment par l'attribution pour deux ans par la députée de Brest centre d'une partie de sa réserve parlementaire), aide juridique et école de fortune. La solidarité n'est pas un vain mot.

La DSDEN est également alertée et recherche une solution, pas facile à trouver dans la mesure où ces jeunes sont dans un vide juridique où personne n'aurait autorité légale à les représenter.

La situation est enfin compliquée pour nombre de jeunes atteignant leur majorité. Si la loi prévoit qu'un élève doit aller au bout du parcours de formation qu'il a entrepris, nous constatons que dans la réalité le CD n'hésite pas à casser les contrats jeunes majeurs des jeunes en formation dès lors que le préfet leur supprime le droit au séjour.

Youn Le Roy

ACCÈS AUX SOINS ET MUTUALITÉ

Depuis la loi de 2009, « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST), la santé se « gouverne ». Cette loi a créé les Agences Régionales de Santé (ARS) chargées de la « gouvernance » de la santé et de l'autonomie. Les moyens financiers des ARS sont beaucoup plus limités (et très encadrés) que ceux de l'assurance maladie. Elles ont été créées avec l'objectif de diminuer les dépenses de santé. Les gouvernements successifs ont essayé de cacher les dégradations du service de santé derrière un vocabulaire statisticien et purement comptable. L'Etat libéral a fait main basse sur la Sécurité Sociale (gérée initialement par les syndicats de salariés et patronaux) afin de la démanteler et de confier au privé le plus possible de secteurs lucratifs.

La S.S. se désengage de plus en plus des remboursements de soins courants pour les reporter sur le secteur assurantiel ou mutualiste. La « primaire de la Droite » nous a d'ailleurs permis de connaître les intentions de leurs candidats sur ce sujet : c'est édifiant.

Au fil des années, la « mutuelle historique » de l'Education Nationale, la MGEN, a dû s'adapter aux évolutions pour faire face aux assurances privées, au prix d'un changement de la logique initiale : la règle de solidarité « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » connaît des entorses de plus en plus importantes.

Pour la **Section Fédérale des Retraités du Finistère**, les perspectives d'évolution qui se profilent ont paru suffisamment inquiétantes pour vous proposer une rencontre-débat sur ce sujet.

INVITATION

mardi 31 janvier 2017

de 9h30 à 12h

local FSU 71 Avenue Jacques Le Viol à Quimper- Penhars (grand parking)

Le débat sera animé par Daniel Rallet, membre du secrétariat national de la Section Fédérale des Retraités

Présentation du thème : Du fait des politiques néo-libérales mises en œuvre depuis 30 ans, l'assurance maladie obligatoire (Sécurité Sociale) ne rembourse plus que 50% des soins courants, ouvrant ainsi la voie au développement des complémentaires santé (mutuelles, assurances privées, instituts de prévoyance). Par la loi issue de l'Accord National Interprofessionnel (ANI 2013), les complémentaires santé ont été rendues obligatoires et le marché est devenu concurrentiel, renforçant ainsi les menaces contre le principe de solidarité. Dans la Fonction Publique les assureurs cherchent à obtenir la même chose en s'attaquant au processus de référencement par les ministères, qui est actuellement renégocié.

Dans ce contexte, comment le syndicalisme peut-il se positionner ?

Inscriptions : Aline GUYADER

02 98 94 51 85

aline29.guyader@wanadoo.fr

PS : les collègues travaillant ce jour-là pourront bénéficier d'une autorisation d'absence en signalant cette situation au moment de l'inscription. Une convocation par la FSU leur sera adressée.

